



Siège social : 190 Fond de Bondry à 1342 Limelette

Adresse de contact : 40 rue Henri Lemaître 5000 Namur – Tél : 0476.906.365

Site : <http://www.iddweb.eu> – E-mail : philippe.defeyt@skynet.be

Brève de l'IDD n°54 (19.08.21)

63 ans 4 mois = l'âge moyen de la retraite en Belgique

Cette Brève de l'IDD revient, avec des données originales¹, sur l'indicateur "âge effectif moyen de départ à la retraite". Cet indicateur est systématiquement évoqué dans les débats, récurrents, sur l'âge de la retraite et la soutenabilité des dépenses de pensions.

Le choix méthodologique que l'IDD a posé, qui n'est pas exclusif d'autres indicateurs, est de considérer, à un moment donné², la population des pensionnés de 65 ans, âge normal de la retraite, et de regarder quand ces pensionnés ont pris leur retraite. Il s'agit donc d'un indicateur synthétique des "choix" d'une génération donnée qui arrive à l'âge normal de la retraite.

Donnons un exemple simplifié. Considérons 100 pensionnés qui ont 65 ans. Supposons que 50 ont pris leur retraite à 65 ans, 30 à 64 ans et 20 à 63 ans. Pour cette génération de personnes de 65 ans qui sont pensionnées, l'âge effectif moyen de la retraite est de 64,3 ans³.

Voici les résultats pour les années 2015 à 2020 (graphique en haut de la page suivante).

Notes méthodologiques :

- **Les données utilisées ici ne portent que sur les bénéficiaires d'au moins une pension de retraite, à l'exclusion donc 1° des bénéficiaires de pensions de survie exclusivement, 2° des bénéficiaires de la GRAPA sans autre pension et 3° des pensions de retraites de fonctionnaires pour cause d'inaptitude physique.**
- **L'âge moyen est marginalement sur-estimé parce qu'il faut tenir compte de la mortalité des personnes qui ont pris leur retraite avant 65 ans et sous-estimé parce qu'il faut tenir compte des personnes qui prennent leur retraite après 65 ans et des bénéficiaires de la seule GRAPA qui, par définition, démarrent leur retraite à 65 ans.**
- **Des doubles comptages sont possibles et nombreux⁴, mais malheureusement non corrigables. C'est une des raisons pour lesquelles les résultats sont des estimations à considérer comme des ordres de grandeur.**

Observations :

- l'âge effectif moyen tous statuts confondus est resté stable tout au long de la période considérée, un peu au-dessus de 63 ans ; en 2020, l'âge moyen est estimé à 63 ans 4 mois ;
- l'âge effectif moyen pour les salariés et les indépendants est fort proche, celui des indépendants étant un peu plus élevé tout au long de la période considérée ;
- l'âge effectif moyen est significativement inférieur pour les fonctionnaires, 61 ans 3 mois en 2020, soit environ 3 ans de moins que l'âge moyen tous statuts confondus ; il tend à augmenter quelque peu entre 2018 et 2020.

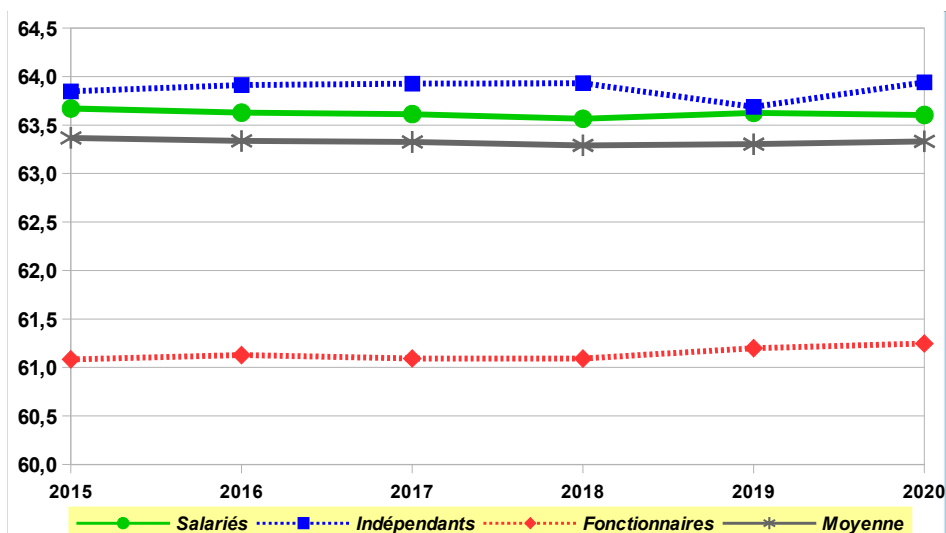
1 Merci aux service d'études du SPF pensions.

2 Dans cette note on a choisi le mois de janvier des années 2015 à 2020.

3 $64,3 = (65 * 0,5) + (64 * 0,3) + (63 * 0,2)$

4 « Les personnes ayant une carrière mixte et ayant ainsi droit à plus d'une pension de retraite, dans plusieurs régimes, peuvent ainsi se présenter 2 ou 3 fois. Par exemple, un double comptage est possible pour ceux qui interviennent dans 2 ou 3 régimes différents. Par exemple, si quelqu'un a travaillé dans les 3 régimes, alors cette personne a droit à 3 pensions de retraite. Il apparaîtra alors une fois dans le régime des salariés à la date de prise de cours de cette pension de retraite, mais il figurera également dans le régime des indépendants avec l'année de prise de cours de cette pension de retraite et apparaîtra également dans le régime des fonctionnaires avec une date de pension de cette pension de retraite. (peut-être 3 fois avec la même date, mais pas nécessairement). »

Âge effectif moyen du départ à la retraite des pensionnés qui ont 65 ans au mois de janvier – 2015/2020
Estimations



A titre de comparaison, l'estimation de l'OCDE de l'âge effectif de sortie du marché est de 61 ans pour 2018, mais avec une toute autre méthodologie⁵ et surtout avec une approche plus large des sorties du marché du travail ; or, on peut, en fin de carrière professionnelle, sortir du marché du travail sans nécessairement être à charge d'un régime de pension.

La stabilité de l'âge effectif moyen de départ à la retraite – tout au long de la période considérée – résulte de mouvements démographiques en sens contraire : une baisse relative du nombre de personnes qui prennent leur retraite à 60 ans et à 65 ans et une hausse relative du nombre de personnes qui prennent leur retraite entre 61 et 64 ans, hausse particulièrement marquée pour les 62 ans. Ces évolutions relatives valent que la référence soit le nombre total de départ à la retraite, en hausse sur la période considérée, ou le rapport entre les départs à la retraite et la population globale du même âge.

Le tableau ci-après détaille la répartition par âge des départs à la retraite en pourcentage du total des départs à la retraite.

Répartition par âge des départs à la retraite – 2015/2020 – **Estimations**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
< 60 ans	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,2%
60 ans	24,6%	25,4%	24,8%	25,6%	22,6%	21,8%
61 ans	4,0%	4,4%	4,6%	4,5%	5,5%	5,2%
62 ans	4,0%	4,6%	4,4%	4,6%	6,3%	8,3%
63 ans	3,9%	3,9%	3,7%	3,8%	4,5%	5,0%
64 ans	3,4%	2,8%	3,1%	3,0%	3,3%	4,4%
65 ans	58,0%	56,6%	57,0%	56,2%	55,6%	53,1%
TOTAL*	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

* à l'exclusion des départs qui interviennent après 65 ans !

Source : SPF Pensions – Calculs et estimations : IDD

5 « L'âge effectif moyen de la retraite est défini comme l'âge moyen de sortie du marché du travail au cours d'une période de cinq ans pour les hommes âgés de 40 ans et plus au début de la période. Pour s'affranchir des effets de composition démographique, on estime les sorties du marché du travail d'après la variation des taux d'activité plutôt que d'après la variation de la population active. Cette évolution est calculée pour chaque cohorte (synthétique) divisée en tranches d'âge de cinq ans. »